

**Nicole BORVO**

**Parti communiste français**

**Stage national « cadres »**

**Melun- 08 janvier 2010**

---

### **Les collectivités**

Je commencerai cet exposé par un bref panorama des collectivités locales actuelles.

#### **Quelques chiffres :**

- 36 682 communes ; 95 départements ; 22 régions.
- 503 000 élus locaux
- 1 750 000 agents territoriaux
- 73 % de l'investissement public
- La commune : elle est administrée par un conseil municipal (avec des régimes particuliers pour Paris, Lyon et Marseille). Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans. Avec une différenciation : pour les communes de moins de 3 500 habitants, au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours ; au-dessus, au scrutin de liste à deux tours avec prime à la liste arrivée en tête au deuxième tour, pour assurer une stabilité de gestion. Et avec obligation de parité sur les listes. Dernière élection : mars 2008. Prochaine : 2014.

Les régimes particuliers de Paris, Marseille et Lyon : les règles sont les mêmes que pour les communes de 3 500 habitants et plus mais l'élection se fait par secteur (soit un arrondissement pour Paris et Lyon, deux pour Marseille). Des conseillers d'arrondissement sont, en outre, élus en même temps que les membres du Conseil de Paris et des conseils municipaux de Marseille et de Lyon.

- Le département : il est administré par un Conseil général. Les conseillers généraux sont élus pour 6 ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans des cantons (dont la création remonte à 1789). Ils sont renouvelables par moitié tous les trois ans. Une loi de 2007 a créé des suppléants. Il n'y a cependant pas de véritable parité puisque, comme pour les élections législatives, la seule contrainte est d'avoir un suppléant

de sexe opposé. Dernière élection : 2008 pour une moitié ; prochaine : 2011 pour l'autre moitié.

- La région : elle est administrée par un Conseil régional. Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste à deux tours avec prime à la liste arrivée en tête au deuxième tour. Les listes sont constituées de sections départementales (une disposition que nous avons combattue quand elle a été instaurée en 2003). Elles comportent une obligation de parité.

Dans les années 70, les EPT (Établissements publics régionaux) ont précédé les conseils régionaux. Il aura d'ailleurs fallu plusieurs étapes pour que voit le jour une collectivité territoriale à l'échelle régionale. Elle a abouti avec la loi dite de décentralisation du 2 mars 1982. Les citoyens ont donc élu leurs conseillers régionaux pour la première fois en mars 1986 (ils étaient jusque-là élus au suffrage universel indirect).

Les trois niveaux de collectivités possèdent des compétences obligatoires (exemple : le RMI pour le département). Et elles possèdent la compétence générale qui leur permet d'intervenir dans tous les domaines qu'elles souhaitent et d'avoir une équipe municipale élue sur un programme, donc une véritable politique locale.

Les différentes lois de décentralisation ont d'ailleurs transféré aux collectivités de nombreuses compétences nouvelles.

### **Evolution**

La longue histoire de la France a modelé un paysage territorial original. La République s'est forgée tout à la fois dans la construction de l'unité et de l'Etat, et dans la conquête progressive des droits et des libertés des citoyens.

L'histoire des collectivités territoriales en France est très liée à ce double mouvement. La commune, qui porte l'histoire des féodalités de l'Ancien régime et est héritière de la Commune de Paris, s'est vu attribuer une clause de compétence générale en 1884 ; le département a acquis son autonomie en 1926 et la région en 1983.

La Constitution de 1946, dans son article 87, a consacré les libertés territoriales : les collectivités « *s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel* ».

Par la suite, les lois de décentralisation de 1982 se sont inscrites dans un esprit de démocratisation et de proximité.

Jusqu'ici, la compétence générale des collectivités territoriales et leur libre administration n'ont jamais été remises en cause, même si la pseudo-décentralisation Raffarin leur a porté des coups.

### **Le Parti communiste français :**

La visée qui unit les communistes est la perspective d'une communauté d'êtres humains associés, prenant eux-mêmes les décisions qui concernent leur vie et leur devenir. C'est la perspective d'une humanité émancipée de toutes les formes de domination, où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous. C'est une critique de l'Etat aliéné que nous faisons, c'est-à-dire d'une organisation des pouvoirs échappant à la maîtrise collective et permettant à une classe sociale d'exercer sa domination sur toute la société.

Ainsi, quand nous parlons de « dépérissement de l'Etat », nous visons non pas la disparition des formes nécessaires de gestion, mais celle de l'Etat aliéné. Il faut remarquer que l'échec des partis qui se réclamaient du socialisme « réel » met en évidence que seul le développement concret des pouvoirs des citoyens peut utilement faire avancer dans le sens de l'émancipation humaine.

L'histoire du Parti Communiste Français atteste tout à la fois d'une conception étatiste et de son attachement indéfectible à la démocratie.

C'est cependant seulement en 1973, dans l'ouvrage de Georges Marchais, « *le Défi démocratique* », qui a constitué une avancée considérable, qu'a été théorisée une voie démocratique au socialisme : intervention, participation et contrôle des citoyens à tous les niveaux et dans tous les domaines sont des objectifs irrévocables.

En même temps, nous avons longtemps considéré que le « changement » résulterait d'une action de l'Etat.

Dans les années quatre-vingt-dix, nous avons proposé de fonder la transformation sociale sur la politisation et la mobilisation du mouvement populaire lui-même, et donc sur le développement concret des droits et des pouvoirs des citoyens dans tous les domaines de la vie sociale. Plus précisément, nous proposons « *de faire du développement permanent de la démocratie elle-même le moteur de la transformation révolutionnaire de la société* » (29<sup>ème</sup> Congrès).

Cette conception induit nécessairement un processus de démocratisation continue de la société par la conquête progressive des pouvoirs par les citoyens dans tous les domaines où ils s'exercent et par leur participation croissante aux décisions, où qu'elles se prennent, du local au mondial.

Partant de là, le PCF a publié en 2001 un document intitulé « *Pour une démocratisation permanente de la République* », fruit du travail collectif de

nombreux responsables politiques communistes, de militants syndicaux, associatifs, travail piloté par Patrice Cohen-Seat.

Ceci dit, dans leurs pratiques, les communistes ont su développer depuis fort longtemps des éléments de démocratie participative, notamment dans de nombreuses municipalités qu'ils dirigent entre 1930 et 1945 ; ils l'ont ensuite « théorisée » : ainsi la résolution du 22<sup>ème</sup> Congrès prévoit que : « *La population sera largement associée, sous les formes les plus diverses, à la gestion, à la détermination des choix et des moyens. Les municipalités, en particulier dans les grandes villes, pourront s'appuyer sur des structures de participation des habitants mises en place dans les quartiers et les grands ensembles.* » Il a été question de « communisme municipal ».

Il faut cependant admettre que le développement de la pratique démocratique participative locale était surtout conçu pour renforcer nos positions locales face au pouvoir central auquel nous ne participions pas. Mais elle n'en était pas moins la reconnaissance de la nécessaire participation des citoyens aux choix qui les concernent.

C'est dans ces conditions, et avec ces contradictions, que le PCF a été un partisan de longue date de la décentralisation. On lui reconnaît volontiers un rôle pionnier notamment en matière de décentralisation culturelle, théâtrale surtout. Dès les années 70, cette question figurait comme un point fort de ses propositions. En décembre 1977, les parlementaires communistes déposaient une proposition de loi « *portant création d'un pouvoir régional dans la perspective d'un socialisme démocratique, autogestionnaire pour la France* ».

Nous avons donc accompagné la décentralisation de 1982 même si nous avons eu souvent l'occasion de combattre le désengagement de l'Etat qui s'en est suivi. Elle a contribué à ce que les collectivités locales s'investissent pleinement dans l'aménagement et le développement de leur territoire, devenant le premier investisseur public.

Nous avons par contre combattu la pseudo-décentralisation Raffarin de 2003-2004 qui a porté des coups à l'autonomie des collectivités locales.

Nous nous y sommes opposés pour plusieurs raisons essentielles :

- elle n'apportait aucune avancée démocratique pour les citoyens ;
- elle complexifiait le paysage institutionnel et aboutissait à une confusion des rôles, par le jeu notamment des expérimentations.
- elle cassait l'égalité des citoyens devant les services publics nationaux.

D'ailleurs, les transferts autoritaires opérés par l'Etat n'ont pas été compensés de façon pérenne. En réalité, enserrant les collectivités dans un étau financier, ils compromettaient leur capacité à mener leurs propres actions et donc mettaient en cause l'exercice de la compétence générale. Aujourd'hui, on voit ce qu'il en est. La dette de l'Etat à la Seine-St-Denis, comme à Paris, va atteindre 400 millions d'euros. Elle concerne la plupart des départements.

## **LE CONTEXTE DE LA REFORME**

Nicolas Sarkozy a un projet de société à mettre en œuvre et il entend balayer tout ce qui y fait obstacle et notamment les réformes démocratiques. C'est pour cela qu'il a assis son pouvoir sur les médias (il nomme le président de France Télévision), sur la justice, sur les institutions, à commencer par le Parlement (cf. sa réforme institutionnelle de juillet 2008). J'ai l'habitude de dire que le Président de la République est tout à la fois chef de l'exécutif, chef de la majorité, chef du parti majoritaire de la majorité.

Or, telles qu'elles résultent de l'histoire, avec, comme je l'ai souligné, leur libre administration, leur autonomie financière, leur démocratie locale, les collectivités représentent un obstacle à sa politique.

C'est donc bien dans son choix de société que s'inscrit la réforme des collectivités locales. C'est pourquoi elle est un des éléments-clé du déploiement de la politique ultralibérale de Nicolas Sarkozy.

Le 22 octobre 2008, il installait le *Comité pour la réforme des collectivités locales*. Présidé par Edouard Balladur, ce comité était composé d'une manière non pluraliste, avec des experts et des représentants de l'UMP et du PS choisis par E. Balladur et N. Sarkozy.

N. Sarkozy lui avait tracé une feuille de route très claire : casser l'autonomie communale. Avec comme objectifs : la reprise en mains les collectivités territoriales ; la réduction drastique des dépenses publiques ; et donc le transfert aux grands groupes privés ce qui relève aujourd'hui des services et entreprises publics.

Il y a, du point de vue du Président de la République, une anomalie insupportable : 73 % de l'investissement public et de nombreux services publics locaux échappent en grande partie aux appétits des grands groupes privés, à la logique de rentabilité et de concurrence.

Précisément parce qu'elles ont mission, parce que leurs élus (proches des citoyens, et donc porteurs de leurs exigences) ont mission de répondre aux aspirations démocratiques et aux besoins populaires, ou tout simplement parce

que les équipes sont élues sur des programmes, les collectivités ne se conforment pas suffisamment, y compris dans son propre camp politique, aux objectifs du pouvoir.

Elles demeurent des lieux d'expression des exigences démocratiques et des multiples besoins populaires auxquels les élus tentent de répondre. Et donc, elles freinent la réduction de la dépense publique, d'autant plus qu'elles suppléent aux défaillances de l'Etat. On constate d'ailleurs qu'avec les services publics locaux et leurs diverses actions, elles jouent un rôle « d'amortisseur » en cette période de crise.

De plus, pour le gouvernement, le problème, c'est qu'elles sont, de fait, des lieux de résistance à sa politique. Par leur proximité, les collectivités sont les réceptacles des besoins populaires qui s'expriment à l'égard de l'Etat. Des luttes comme celles pour la Poste, l'école ou l'hôpital y prennent de la force.

Le pouvoir, attaché à la mise en œuvre à tout prix de la RGPP (il a déjà supprimé 250 000 postes de fonctionnaires en 5 ans) veut donc leur imposer le même régime drastique : suppression de services, suppression de fonctionnaires territoriaux ; pour lui, 1,75 million de d'agents territoriaux, c'est bien trop.

Avec sa réforme, il met donc sur les rails un processus visant à supprimer l'essentiel des communes et, à terme, tous les départements, à organiser le territoire national en quelques grandes féodalités (une quinzaine de régions et une dizaine de métropoles), à enlever aux 500 000 élus locaux ce qui fait leur raison d'être.

Ce projet est donc redoutable, car l'enjeu est énorme. Pour le faire avaliser par la population et les élus eux-mêmes, et, disons-le, profitant de la faiblesse conceptuelle et politique de la gauche, Nicolas Sarkozy n'hésite pas à utiliser les pires justifications.

## **LES JUSTIFICATIONS « IDEOLOGIQUES »**

Selon lui, les citoyens voudraient cette réforme parce que le paysage institutionnel serait devenu trop complexe et coûteux.

### **Trop complexe ?**

- Il y aurait trop de niveaux de collectivités locales : pourtant, trois niveaux, c'est le cas dans la plupart des pays européens. La particularité de la France, c'est vrai, est d'avoir un nombre très important de communes, de tailles très différentes. Elles sont effectivement le fruit de l'histoire et elles sont toujours plébiscitées par nos concitoyens. Le maire demeure

l'élus le plus apprécié. En plus, la réforme ajoute des strates : des métropoles, et des pôles métropolitains !

- les financements croisés entre collectivités rendraient la compréhension difficile par les citoyens et inextricable la gestion. La vérité, c'est qu'ils ne représentent que 5 % des dépenses globales et que, sans eux, de nombreux projets ne verraient pas le jour (équipements sportifs, culturels...).
- Ce qui est vrai par contre, c'est que la « décentralisation Raffarin », surtout par le jeu des expérimentations que nous avons dénoncées, a conduit une confusion des rôles.

### **Trop coûteux ?**

Il est vrai que les dépenses des collectivités locales n'ont cessé de croître et que les impôts locaux augmentent. Mais il y a des raisons : les transferts de compétences mal compensés par l'Etat - ce qu'a confirmé la Cour des Comptes dans un récent rapport - ; la réduction des dotations nationales aux collectivités ; la fin du pacte de stabilité et de croissance ; la RGPP. De plus, le désengagement de l'Etat en matière de services publics oblige les collectivités à répondre à des besoins croissants.

La réalité, c'est que leur endettement est demeuré quasi-constant depuis 1982 (10 % de l'endettement national) et le coût par habitant des petites communes est plus faible que celui des grandes. L'argument tenant à la trop petite taille d'un grand nombre d'entre elles ne tient donc pas.

L'énorme majorité des 500 000 élus sont des bénévoles et ne « coûtent » donc rien, alors qu'ils contribuent, de part leur activité, à la réponse publique. Selon le Président du Sénat lui-même, Gérard Larcher : *« leurs indemnités ne représentent que 28 millions d'euros chaque année alors que la dépense publique locale s'élève à 220 milliards »*.

Quant aux comparaisons européennes, elles sont difficiles, les structures et compétences étant extrêmement diverses. Toutefois, à partir d'une étude de Dexia, il apparaît que les dépenses de fonctionnement par rapport au PIB sont en France plutôt en bas de l'échelle au regard de la moyenne européenne.

### **CALENDRIER DE LA REFORME**

Sans compter la suppression actée de la TP, il y aura au total six projets de loi :

- un sur le Grand Paris adopté quasiment en l'état et dans l'urgence, par l'Assemblée nationale fin novembre ; au Sénat après les élections régionales ?
  - les 15 et 16 décembre, le Sénat a adopté le projet de loi réduisant la durée du mandat des conseillers régionaux élus en 2010 et des conseillers généraux élus en 2011 pour permettre l'élection des conseillers territoriaux dès 2014. Il sera discuté à l'Assemblée nationale avant fin janvier ;
  - à partir du 19 janvier : nous débattons au Sénat de la réforme d'ensemble des collectivités ;
  - suivront deux projets de loi sur l'élection des conseillers communautaires et territoriaux, puis celui fixant la répartition des compétences par collectivité.
- Tout cela sous réserve, évidemment, des décisions ultimes de Sarkozy et des rapports de force issus des élections régionales.

## **LE CONTENU DE LA REFORME**

Les vingt propositions du Comité Balladur avaient déjà suscité de nombreuses oppositions, y compris dans la majorité, tout particulièrement la perspective - même si elle n'était pas explicite dans le rapport - de la suppression des communes et départements.

A quelques éléments près, les textes qui ont été déposés au Parlement ne se sont cependant pas éloignés de ces propositions. Même les critiques et inflexions émises après plusieurs mois de travail par une commission sénatoriale, la Commission Belot, ont été balayées.

Il demeure cependant un certain nombre de réticences à droite, notamment sur le mode d'élection des conseillers territoriaux. J'y reviendrai.

La Commission des lois au Sénat, dans laquelle la droite est bien entendu majoritaire, a intégré 151 amendements au projet de loi du gouvernement. Beaucoup de pure forme. Mais d'autres loin d'être négligeables, car ils reviennent peu ou prou sur la mise en cause de l'autonomie des collectivités territoriales. En même temps, elle a globalement validé le projet de loi de N. Sarkozy et ses orientations.

### **1 – Un projet néo-étatiste : le pouvoir reprend en mains des collectivités en opérant une recentralisation :**

L'Etat paiera de moins en moins, mais pilotera tout. Le projet de Grand Paris pousse la logique au maximum.



Finis trente années de décentralisation et de démocratie locale : l'Etat aura plus de pouvoirs qu'avant 1982, mais dans une configuration où il a abandonné pour partie les grands services publics nationaux. Exemple, l'école : il ne paie plus que les salaires des enseignants et laisse le reste aux collectivités : bâtiments, aide à la scolarité, livres... Pour les routes, il n'a même plus le personnel en charge.

Le pouvoir réorganise déjà les services de l'État pour les adapter à sa réforme : la région est devenue le premier échelon décentralisé de son administration en lieu et place du département, qui n'aura plus que la mise en oeuvre. Les décisions sont concentrées autour des Préfets de région qui auront pouvoir hiérarchique sur ceux de département. On le voit déjà avec les agences régionales d'hospitalisation.

### **Sur le Grand Paris :**

Le projet de loi a été, je l'ai dit, adopté en première lecture par la majorité à l'Assemblée nationale. Il illustre bien les orientations que le pouvoir en place entend appliquer dans toute la France, en s'appuyant notamment sur les futures métropoles.

L'EPIC (établissement public industriel et commercial) « Société du Grand Paris » sera chargé de la réalisation du réseau de transport d'intérêt national du Grand Paris reliant quelques pôles de développement, pour l'essentiel tertiaires (le « grand Huit »). L'Etat y sera majoritaire. Il disposera de pouvoirs exorbitants en matière d'aménagement urbain sur une surface pouvant atteindre plus de la moitié du territoire de Paris !

Ainsi piloté par l'Etat, le projet fait fi des collectivités existantes, de leurs choix, des aspirations de leurs populations. Il s'oppose au dispositif « Paris Métropole », recherche d'un vivre-ensemble entre Paris et les collectivités alentour.

Le Grand Paris ainsi conçu participe d'une vision d'excellence et de compétitivité. Le but n'est évidemment pas de répondre aux immenses besoins des populations franciliennes et notamment des classes populaires, ignorées de ce projet : des transports certes rapides, mais qui ne desserviront pas les quartiers où vit et travaille la majeure partie de la population ; quant au logement social, il est purement et simplement absent.

Par contre, autour des gares, il y aura des commerces, des bureaux. On assistera bien entendu à une montée en flèche des prix des terrains, ce qui renverra les populations qui ont le plus besoin à se transporter de plus en plus loin : ce projet va aggraver considérablement la ségrégation. D'ores et déjà, est prévue une « nécessaire » augmentation des prix des transports pour les usagers. Par contre, la Société du Grand Paris captera les ressources issues de l'aménagement.

Il s'agit pour le gouvernement de faire de la place de Paris la concurrente des grandes places financières internationales, à l'image de Londres, et d'y drainer une grande partie des ressources nationales.

La dizaine de métropoles prévue dans tout le pays sera configurée sur ce modèle, au détriment des autres territoires. On le voit : toute l'organisation territoriale est pensée en fonction des besoins du capital.

## **2 - La réforme s'attaque aux structures existantes**

L'exposé des motifs du projet de loi évoque clairement une réorganisation des collectivités autour de deux couples : un départements-région et un communes-intercommunalité. On comprend bien qu'un membre de chaque couple est voué à disparaître, notamment par l'incitation aux regroupements.

1 - D'ici 2014, toutes les communes devront être membres d'une intercommunalité. Le Préfet devait avoir des pouvoirs importants pour y parvenir (art. 30). La Commission des lois au Sénat les a restreints.

Le maire pourra transférer certains pouvoirs de police au président de l'intercommunalité (a. 31) et les communes pourront transférer des compétences à l'intercommunalité à la majorité qualifiée, suite là encore à l'intervention de la Commission des lois (art. 32). Il était prévu une majorité simple.

La création de communes nouvelles est encouragée par fusion de communes et transformation d'EPCI (art. 8-9).

Dans ces conditions, les communes sont évidemment menacées de disparition. Du coup, le maintien de leur compétence générale est un leurre.

2 – Elles sont aussi menacées par la création des métropoles (art. 5-6), lesquelles auront des compétences pouvant venir des communes, mais aussi des départements et des régions (par exemple : elle recevra de plein droit les compétences du département en matière de transports scolaires et de gestion des voies départementales ; de manière facultative les collèges et les lycées).

3 - S'ajoutent les pôles métropolitains (art. 7) regroupant des EPCI à fiscalité propre.

4 - S'ajoute aussi la possibilité pour les départements ou les régions de fusionner (art. 12-13). Avec un objectif évident : la disparition des départements et la diminution du nombre des régions. La Commission des lois y a ajouté une disposition permettant de créer une collectivité se substituant à la région et aux départements qui la composent.

### **3 - La réforme s'attaque aux compétences :**

Le PCF est favorable à une redéfinition des compétences et prêts à revenir sur les compétences dévolues à chaque collectivité, notamment sur celles que l'Etat leur a indûment transférées.

Mais la réforme envisage autre chose : départements et régions n'auront plus que des compétences strictement définies (art. 35). Cela pose question :

- quel intérêt à ce que le département s'occupe du RSA, alors que tout est décidé par l'Etat et qu'il ne s'agit en réalité que d'un transfert de charges ? Idem pour l'allocation adulte handicapé ;
- quel intérêt à retirer aux départements et régions leur compétence générale, autrement dit leur possibilité de mener des politiques qu'elles auront-elles-mêmes décidées ?

### **4 - La réforme s'attaque aux finances des collectivités :**

Celles-ci sont jusqu'à présent financées à peu près comme suit : 1/2 par la DGF, 1/4 par la taxe professionnelle, 1/4 par les taxes sur les ménages.

Avec la suppression de la Taxe professionnelle et son remplacement par une « contribution économique territoriale », la capacité des collectivités locales à financer leurs investissements, services et actions publics propres sera quasi nulle.

Les entreprises vont y gagner 11 milliards d'euros puis chaque année de 5,8 milliards.

Cette suppression, la limitation des financements croisés et la réduction des moyens due à la décentralisation Raffarin, représentent un coup terrible porté aux collectivités et à leur autonomie financière, à leur capacité à financer leurs propres actions. Ce sont les ménages qui devront payer.

L'Etat a réduit ses propres ressources (impôt sur le revenu, bouclier fiscal, exonérations de toutes sortes...). Il entend maintenant récupérer celles des collectivités.

### **5 - La réforme s'attaque aux élus :**

La démocratie locale est un frein désormais insupportable aux ambitions du capital financier.

Si a disparu du projet de loi la suppression de milliers de conseillers municipaux, Nicolas Sarkozy veut en finir avec ce particularisme français qu'est la proximité de centaines de milliers d'élus et d'agents publics au contact des citoyens.

Préfigurant sans nul doute la suppression des départements, les conseillers généraux et régionaux seraient supprimés et remplacés par des conseillers territoriaux, siégeant dans les deux collectivités, hybrides en quelque sorte.

Leur élection se ferait dans le cadre de cantons redessinés et élargis (on peut craindre un redécoupage sur mesure pour la majorité), selon un mode de scrutin mixte :

- scrutin de liste à la proportionnelle pour 20 % seulement, autrement dit presque rien, puisque toutes les forces politiques y concourent ;
- pour 80 %, un mode de scrutin terrifiant : uninominal majoritaire à un tour, ce qui vise de manière évidente à assurer une majorité au parti majoritaire – qui a déjà regroupé ses forces - et pousse à la bipolarisation. La parité actuelle pour les régionales serait de fait remise en cause.

Si des divergences apparaissent en leur sein sur ce mode d'élection, les sénateurs de la majorité ont quand même adopté le projet de loi mettant fin en 2014 au mandat des conseillers régionaux que nous élirons en mars et à celui des conseillers généraux renouvelables en 2011. Ils ont donc, de fait, acté leur accord pour la création des conseillers territoriaux.

Le mode de scrutin envisagé est extrêmement dangereux pour un parti minoritaire comme le nôtre. Ses conséquences seront encore aggravées avec la diminution du nombre de ces élus. Il y a aujourd'hui 4 182 conseillers généraux et 1 880 conseillers régionaux. Il y aura entre 3 000 et 4 000 conseillers territoriaux.

Quant aux délégués communautaires, ils seront élus directement en même temps que les conseillers municipaux, par fléchage (et non plus par leur conseil municipal).

### **QUELLE ALTERNATIVE ?**

N. Sarkozy use et abuse de sa volonté affichée de « réforme » - dévoyant ce mot - à laquelle ne s'opposeraient selon lui que des conservatismes, d'où l'inversion droite réformatrice-gauche conservatrice. Cette réforme doit être combattue pour ce qu'elle est, et en même temps, il nous faut défendre d'autres conceptions.

Après un quart de siècle de déceptions et de reniements, les inégalités explosent, l'exclusion d'une partie importante de la population – la crise aggravant encore la situation – et la marchandisation des services publics font apparaître une capacité d'intervention réduite de la puissance publique, ce qui met directement en cause les principes d'égalité, de fraternité et de solidarité nationale.

En même temps, le rejet de la politique et de ses acteurs dominants – auxquels sont de plus en plus associés, hélas, l'ensemble des politiques – traduit avant tout, de la part de nos concitoyens, le refus d'un système qui ignore leurs revendications à prendre part aux décisions.

La question est donc d'élargir le pouvoir de décision et de l'élargir « en continu » : non pas de modifier l'organisation des pouvoirs entre ceux qui les ont déjà, mais de donner des pouvoirs à ceux qui aujourd'hui en ont peu ou qui n'en ont pas.

Ce choix de la démocratie exige de nous des propositions alternatives formant un projet qui ait du sens. C'est pourquoi nous défendons un certain nombre de propositions.

### **Un Etat responsable des grands services publics**

L'Etat doit être garant de l'égalité des citoyens et des territoires, et donc être responsable des grands services publics qui assurent la cohérence et l'égalité au plan national : école, santé, logement, culture, protection de la jeunesse...

### **Le principe de proximité**

Nous sommes favorables à repenser l'organisation territoriale de la France. C'est une question complexe qui touche à la pertinence des niveaux de décision et aux conditions d'une vie démocratique réelle.

La commune et donc les quelque 500 000 élus locaux sont irremplaçables pour la démocratie, pour la connaissance des questions, des besoins, de la proximité avec les citoyens...

Nous défendons le maintien des trois niveaux de collectivités : commune, département et région ont fait la preuve de leur utilité respective.

Les trois doivent disposer de la compétence générale, garantie que les électeurs votent pour des choix qui pourront et devront être mis en application.

Nous sommes donc pour l'autonomie financière (mais non pas fiscale) des collectivités locales, ce qui exige une réforme de la fiscalité locale : taxes

progressives sur les ménages ; taxe prenant en compte les actifs financiers pour les entreprises.

Nous sommes enfin pour une véritable décentralisation mise en œuvre dans un esprit de démocratisation et de proximité.

### **Des coopérations entre les territoires**

L'intercommunalité et l'inter-territorialité doivent se faire sur la base d'une volonté commune, avec la possibilité de collectivité pilote ou chef de file en lien avec le principe de subsidiarité (du bas vers le haut, tout ce qui peut être réalisé au plus près devant l'être par la commune), ce qui permettrait de maintenir les financements croisés.

### **La démocratie participative**

Elle n'est pas pour nous un champ particulier de la démocratie, mais une qualité de celle-ci. Elle doit devenir un principe fondamental de la Constitution décliné par des lois à tous les niveaux, avec des obligations, des moyens, des espaces et des outils.

Il faut des budgets participatifs, l'initiative législative des citoyens et des collectivités locales, le référendum d'initiative populaire...

Nous n'en sommes pas au bout : il faut en débattre.

### **Une démocratie réellement représentative des populations**

Ce défi de la démocratie participative induit aussi une démocratisation de la représentation avec l'élection directe, à tous les niveaux un scrutin de liste à la proportionnelle, garante de la parité et du pluralisme, le non-cumul des mandats (qui permet une rotation des élus), le statut de l'élu, le renforcement de leurs pouvoirs, le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales.

### **Une réforme démocratique du Sénat**

Longtemps partisans de la suppression pure et simple de la deuxième chambre, nous proposons aujourd'hui de la transformer en « interface » entre les initiatives citoyennes et territoriales et l'Assemblée Nationale. Elle pourrait être chargée d'examiner et de soumettre au vote de cette dernière les propositions émanant des citoyens et des collectivités territoriales, comme de consulter ces dernières sur les projets émanant de l'Assemblée Nationale ou du gouvernement. Cette piste est à approfondir. Il va sans dire que le mode d'élection de la deuxième chambre doit être

modifié et ses pouvoirs de blocage par rapport à l'Assemblée Nationale supprimés.

### *Une fonction publique territoriale*

Il faut maintenir et développer une fonction publique territoriale nationale dotée de garanties statutaires, indispensable à l'exercice des missions de service public.

*L'attachement de nos concitoyens à la commune et aux services publics locaux ne se dément pas. On l'a vu avec la Poste. C'est un point d'appui pour combattre la réforme. Je pense d'ailleurs que c'est cette jonction : les élus proches des gens – les citoyens – les agents des services publics, qui peut faire reculer le pouvoir.*

*Or, rien ne sera possible sans que le plus grand nombre de femmes et d'hommes puissent appréhender le sens du projet de société dans lequel s'inscrit la réforme, et y opposent une alternative fondée sur la démocratie, le service public au service du bien commun et de l'intérêt collectif, la solidarité et la recherche incessante de l'égalité par des coopérations et projets partagés.*

*De même, les élu(e)s locaux - singulièrement les communistes, ont une légitimité reconnue à jouer un rôle important pour contribuer à l'offensive contre la réforme. Ils l'ont de par leur action au quotidien pour une société qui oppose précisément l'individualisme à l'idée essentielle de projet collectif.*